

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 35 (1955)
Heft: 10

Artikel: Les produits de conservation des bois
Autor: Alliot, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888167>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les produits de conservation des bois

PAR H. ALLIOT,

DIRECTEUR TECHNIQUE DE LA SOCIÉTÉ « XYLOCHIMIE »

Grâce aux techniques nouvelles audacieuses et variées qui président à sa mise en œuvre, le Bois est devenu un matériau moderne qui succède au bois, matériau classique, et au bois, matériau de tous les temps. Il ne le cède en rien à ses concurrents de plus en plus nombreux, auxquels il oppose toujours des qualités et des avantages qui lui sont propres.

Ces avantages et ces qualités, il faut les lui conserver et avant tout, le protéger contre le pire : sa propre destruction prématurée, par des agents venus de l'extérieur, que ce soit les champignons de la pourriture ou les insectes.

L'opportunité de taire ou d'évoquer les problèmes de la conservation du bois est parfois l'objet de controverses. Il serait juste de dresser comme un épouvantail le spectre des maladies des bois, mais il serait dangereux de vouloir les ignorer et de laisser ainsi le champ libre à leur développement.

En avoir une connaissance objective, conduisant aux sages mesures qui permettent de les éviter, est certainement l'intérêt de tous : producteurs, industriels et utilisateurs.

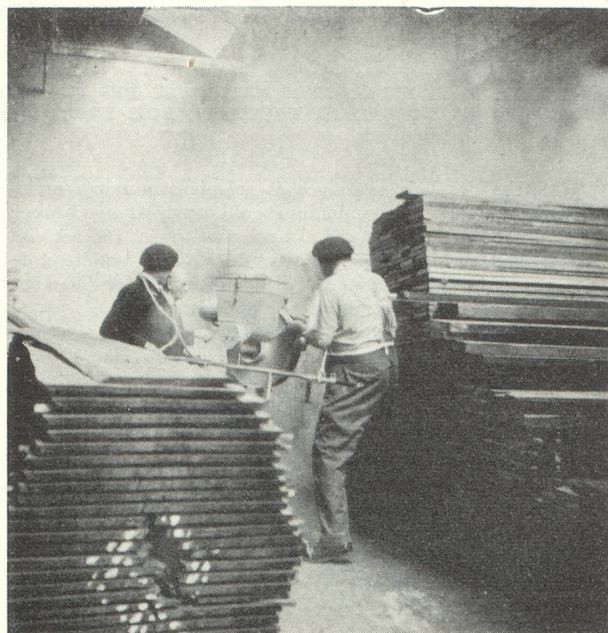
Certes, il ne s'agit pas d'un souci nouveau chez les utilisateurs qui désirent faire œuvre durable, et il n'est que de constater, pour s'en convaincre, l'allusion quasi traditionnelle à la statue de Diane à Ephèse traitée avec une mixture d'huiles.

Mais la conservation des bois a incontestablement pris un caractère d'actualité que l'on peut expliquer par de multiples raisons.

D'une part, la nécessité s'en est faite plus pressante en raison du développement intense des ravages que l'on peut attribuer à tout un ensemble de causes : nous sommes au siècle de la rapidité, les besoins sont pressants, les capitaux ne peuvent dormir sous forme de stock ; aussi les bois sont-ils utilisés, beaucoup plus rapidement qu'autrefois, après leur exploitation et introduits dans des constructions où les maçonneries sont encore insuffisamment sèches ; pour des raisons économiques, on est obligé d'admettre des tolérances plus larges, comme l'admission d'une certaine proportion d'aubier dans les parquets de chêne.

De nouvelles essences d'origine tropicale, ayant par ailleurs des caractéristiques très intéressantes, sont très sensibles à la piqûre et par elles, on a parfois introduit un parasite nouveau (exemple du *Lyctus brunus* actuellement acclimaté en Europe, mais d'origine tropicale). Ce cas, de généralisation des maladies par suite de l'intensification des échanges, facilitée par l'amélioration des transports, est d'ailleurs connu dans de nombreux domaines.

Les guerres ont aussi, par voie de conséquences indirectes, contribué au développement des parasites du bois : les arbres



Poudrage d'un stock de sciages contre les piqûres d'insectes

mitraillés dépérissant, les billes abattues et non vidangées des chantiers forestiers, ont servi de foyers de multiplication intensive ; les toitures endommagées, les maisons éventrées par les bombardements, ou celles seulement abandonnées quelques années sans aération ni chauffage, pour éliminer l'humidité, ont constitué un lieu d'élection pour les champignons de la pourriture (*Mérule*, *Coniophore*, etc.), ou les termites, et comme le plus souvent, lors des déblaiements ou de la reconstruction, la contamination s'est généralisée dans certaines régions.

Même des éléments de confort, comme en apporte la civilisation moderne, peuvent jouer un rôle néfaste ; c'est ainsi que le chauffage central favorise incontestablement les insectes parasites et qu'il permet à certains d'entre eux de produire deux générations par an au lieu d'une.

D'autre part, les progrès de la chimie moderne offrent des possibilités de lutte considérablement améliorées et permettent de ne pas rester sur la position négative d'une simple constatation des méfaits. L'industrie du chlore et la pétrochimie entre autres, ont donné naissance à toute une série de produits organiques chlorés intéressants pour la conservation des bois, et certains d'entre eux comme les chlorophénols et les chloronaphtalènes sont déjà utilisés sur une grande échelle.

La profession du bois doit trouver de précieux auxiliaires chez les spécialistes de la conservation. Le rôle de ces derniers consiste à trouver des corps particulièrement actifs contre les parasites du bois, à en faire un choix en fonction de l'ensemble de leurs propriétés, à les mettre en formules, pour leur assurer le maximum d'efficacité et de permanence dans chacun des emplois auxquels elles sont destinées, enfin, à guider les utilisateurs sur la meilleure manière de mettre les produits en œuvre.

La nécessité d'allier, pour remplir ce rôle, un ensemble de connaissances sur la technologie des bois, la chimie et la biologie, a suscité la création d'une profession qui, jeune encore, a eu en France, le souci d'assurer aux utilisateurs

la valeur des produits qu'elle leur offrait. C'est pourquoi, en liaison avec les organismes officiels de la profession, Centre technique du bois et Centre technique forestier tropical, et sous le contrôle de ces derniers, ils ont voulu voir instituer un label de qualité, ce qui est maintenant chose faite (1).

Les problèmes soulevés par la protection des bois sont très divers : les premiers se posent dès l'abattage, à l'exploitant soucieux d'assurer ses grumes contre les échauffures et les piqûres. Vient ensuite la conservation des stocks de bois débités, verts ou secs ; puis, celle des bois mis en œuvre sous ses formes les plus variées : bois sous rails et bois industriels, bois de charpente, de menuiserie et d'ébénisterie, contreplaqués, panneaux reconstitués, etc., sans parler des traitements curatifs.

Sans entrer dans le détail des techniques, ce qui sortirait du cadre de cet article, on comprendra que ces cas sont trop nombreux pour pouvoir se résoudre avec une seule formule « passe-partout ». Aussi, existe-t-il des spécialités assez nombreuses répondant à chacun d'eux. Le plus grand pas reste peut-être encore à faire : en généraliser l'emploi pour ne plus laisser commettre tant de méfaits aux parasites et décrier ainsi le précieux matériau qu'est le bois.

(1) Ce label donne droit en France à l'apposition de la marque C. T. B. N.



Traitement curatif d'œuvres d'art en bois rongé par les anobium

Quelques conseils pratiques pour la protection et l'entretien des charpentes, boiseries, planchers et meubles

La conservation et la protection du bois contre les parasites a, de longue date, été une préoccupation majeure, d'une part pour les charpentiers et les menuisiers, d'autre part pour les fabricants de meubles et les amateurs de boiserie et de meubles anciens.

Actuellement, plusieurs produits ont été mis au point, qui permettent :

- De protéger les charpentes, boiseries, meubles, planchers de la **pourriture** et des **insectes** destructeurs par un traitement préventif. Il existe à cet effet divers produits : l'un huileux, destiné à l'imprégnation des charpentes, extérieurs de chalets, clôtures ; les autres non huileux, séchant rapidement, plus spécialement indiqués pour les parquets, ossatures de cloisons, menuiserie, meubles. Ces produits sont employés en bains ou en badigeonnages.

- De lutter contre les **termites**, en arrosant le sol sur lequel est bâti le local à protéger d'un produit spécial. Il faut prévoir, sous le bâtiment, une ventilation sérieuse et la possibilité de passage pour un homme, ceci afin de permettre une inspection (2 fois par an au minimum). Les bois du local seront eux-mêmes traités avec les produits cités dans le paragraphe précédent.

- De réagir contre les méfaits de la « **mérule** », ce champignon destructeur du bois des maisons. Lorsque la mérule s'est installée, la lutte doit être énergique : les enduits de maçonnerie seront brûlés à la lampe à souder, puis on effectuera un lavage avec de l'eau additionnée d'un désinfectant spécial. On ménagera ensuite une aération très forte. Par la suite, les maçonneries seront refaites avec du ciment et les enduits avec du plâtre auquel on aura mélangé, avant gâchage, le même produit. Puis les bois seront eux-mêmes traités comme il a été indiqué plus haut.

- D'arrêter les dégâts que causent les **parasites** dans les meubles anciens, et de « vacciner » ceux-ci contre leur retour possible : c'est le « Pest-Control ». Généralement, ce procédé est appliqué par des spécialistes, soit au domicile du client, soit dans les ateliers de la maison. Il consiste en une imprégnation du bois en profondeur, qui ne nuit en rien à l'apparence du

meuble, n'altérant pas plus la patine que les vernis, laques, marqueteries, couleur ou dorures. Cependant, il existe un « nécessaire de traitement destiné aux particuliers pour traiter eux-mêmes leurs meubles ».

- D'autre part, en ce qui concerne l'entretien des appartements, de nouveaux **revêtements** à base de produits de synthèse ont vu le jour : ils ont l'avantage de permettre un entretien facile et d'assurer une certaine imperméabilisation. En ce qui concerne les parquets, il y a avantage à s'adresser à des spécialistes qui ont l'habitude du produit, mais on peut également procéder soi-même par badigeonnage au pinceau. Les mêmes produits peuvent s'utiliser pour les bois des meubles et, par exemple, pour un dessus de bar d'appartement ou pour une table, l'avantage sera, étant lavables, de permettre d'enlever les taches d'un coup d'éponge humide.

Et voici quelques conseils d'entretien journalier :

- Pour **nettoyer** vos meubles, frottez-les énergiquement à sec avec un chiffon mis en tampon. Ensuite passez de l'encastique assez liquide avec un pinceau. Laissez sécher. Puis frottez à nouveau avec un chiffon de laine.

- Pour enlever sur une table les **marques d'assiettes chaudes**, il faut étendre sur les marques un mélange à parties égales d'huile de lin et d'essence de térébenthine (bien agiter avant l'emploi). Laissez sécher une heure environ et cirez.

- Lorsqu'un meuble en bois ciré a été **taché de graisse**, il faut recouvrir immédiatement la tache de talc. Imbiber celui-ci d'essence de térébenthine et passer sur le tout un fer à repasser chaud en interposant une feuille de papier buvard. Puis brossez et réencaustiquez.

- On peut enlever les **taches d'alcool** provoquées par les pieds des verres sur le bois verni d'une table en procédant ainsi : faire tiédir dans une casserole un peu d'huile d'olive dont on imbibera très légèrement un morceau de coton hydrophile. Frotter doucement, mais fermement, la tache jusqu'à ce que celle-ci disparaisse. Puis faire briller tout le bois avec un chiffon de laine très doux.